

Titre de la certification

Techniques de conception et de représentation virtuelle d'un projet d'aménagement en architecture intérieure tertiaire

La formation vise à faciliter l'intégration des nouvelles tendances et des évolutions technologiques en architecture intérieure tertiaire. Les compétences de la certification répondent aux activités suivantes :

- La conception d'un projet d'aménagement en architecture intérieure tertiaire
- La représentation virtuelle d'un projet en architecture intérieure tertiaire

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFERENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
Identifie les compétences qui découlent du activités		
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
C1 - Mener une réflexion conceptuelle qui prenne en compte les évolutions sociétales et leur impact sur l'aménagement dans le secteur tertiaire, afin de créer un cadre qui servira de point de référence au développement du projet de conception. C2 - Développer un projet de conception qui respecte une réflexion conceptuelle et les normes en vigueur dans le secteur tertiaire, afin de proposer des solutions conformes aux attentes, et aux règlementations actuelles. C3 - Donner vie à une représentation 3D grâce à un logiciel d'animation, afin de réaliser une visite virtuelle permettant une vision animée et réaliste à 360° sans angles morts.	L'évaluation finale de la certification est réalisée à partir d'une étude de cas produite en différé par chaque candidat. Elle se déroule de la manière suivante : A partir d'un cahier des charges donné, le candidat devra élaborer un dossier de conception intérieure d'un établissement relevant du secteur tertiaire (documents écrits et animation virtuelle). Ce dossier est à envoyer sous format numérique uniquement, 4 semaines après la fin de la formation. Il est évalué par le jury de certification à partir de grilles avec indicateurs. Les productions attendues sont les suivantes : - Une synthèse argumentée de l'axe conceptuel incluant des productions visuelles et écrites. - Un projet de conception incluant à minima : un zoning, un plan d'agencement, un plan d'aménagement, une élévation, une vue 3D isométrique en couleur, et une shopping liste.	La réflexion conceptuelle est rédigée et intègre : - Une argumentation écrite qui présente les idées fortes de l'axe conceptuel. - Des visuels en accord avec les idées fortes de l'axe conceptuell. - Une réflexion conceptuelle qui prenden compte le respect de l'environnement. - Une réflexion conceptuelle qui intègre des solutions en matières de nouvelles technologies. - Une réflexion conceptuelle qui respecte le cahier des charges donné. - Une présentation claire et lisible. Le projet de conception respecte l'axe conceptuel et intègre : - Un zoning étayé par une réflexion écrite. - Des plans qui respectent les normes de représentations des plans. - Des plans conforme au cahier des charges donné. - Un choix d'élévation pertinent.



Titre de la certification

Techniques de conception et de représentation virtuelle d'un projet d'aménagement en architecture intérieure tertiaire

 Un rendu 3D animé sous la forme d'une visite virtuelle des lieux à 360
 °, et incluant la création d'au moins 2 animations.

Compétences évaluées :

C1; C2; C3

Modalités de notation :

Le dossier du candidat est évalué sur 15 critères

Niveaux de notation :

Non maitrisé - 0 point Partiellement maîtrisé – 0.5 point Maîtrisé - 1 point

Compétence C1 - 6 critères d'évaluation Compétences C2 - 6 critères d'évaluation Compétence C5 - 3 critères d'évaluation

Notation maximale : 15 points Score minimum pour valider la certification (70%) = 10.5 points

Pour valider la certification il faut valider les trois compétences (la moyenne est obligatoirement requise pour chaque compétence).

- Une vue 3D isométrique en couleur conforme au plan d'aménagement.
- Une shopping liste présentant un choix de mobilier et de matériaux s'inscrivant principalement dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Le rendu 3D animé est réaliste et intègre :

- Une visite virtuelle à 360° conforme à la vue 3D.
- Au moins deux effets d'animations pertinents.
- Une visite virtuelle qui permette de rendre compte des choix décoratifs.